

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 499-2015**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015 a adopté le règlement numéro 499-2015 portant le titre de :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 499-2015 – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS  
ET CERTIFICATS »**

Le règlement numéro 499-2015 est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire suite à la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Portneuf le 10 août 2015, date de l'entrée en vigueur du règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015.

Ledit règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 19 août 2015.

---

JOCELYNE LALIBERTÉ,  
GREFFIÈRE

*RÉSUMÉ DE L'AVIS*

*But du règlement :* *Dispositions relatives aux conditions d'émission des permis de construction.*

*Date de prise d'effet :* *Lors de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Portneuf, soit en date du 10 août 2015.*